

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE CABANNES

Séance du 31 Janvier 2024

Nombre de Membres en exercice : 27

Nombre de Membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt quatre

Et le trente et un janvier

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Date de la convocation :

25/01/2024

Présents

J. HAAS FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – M. AUGIER
F. BLARQUEZ – H. JAUBERT – V. LEVEQUE – S. REBUFFAT
R. BENEJEAN – M. DUMAS – S. LABELLE – J. DELCOURT – F. CHEILAN
A. RATTIER – J. CHUECOS – J.L. CLOEZ – N. LIGNY – A. VASAI
C. UHL – P. CASTEAU – M. SOLER

Objet de la délibération 08-2024

Rapport d'Orientation Budgétaire
2024

Excusé(s) ayant donné pouvoir

G. BARRIOL à H. JAUBERT
M. NOËL-GAMET à V. LEVEQUE
P. PORTE à S. LABELLE
S. AELVOET à G. MOURGUES
A. JOUBERT à A. RATTIER

Absent(s) excusé(s)

Marlène AUGIER a été nommée secrétaire de séance

Rapporteur : Hugo JAUBERT

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, il est rappelé aux membres du Conseil municipal qu'un débat d'orientations générales doit avoir lieu préalablement au vote du budget primitif dans les délais prévus par l'article L 5217-10-4 du CGCT.

Le débat repose sur le rapport annexé à ce point de l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Commission des Finances du 18 janvier 2024,

Vu le Rapport sur les Orientations Budgétaires, ci-annexé,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article unique : DE PRENDRE ACTE de la tenue du débat définissant les orientations budgétaires de la commune pour 2024.

VOTE

Pour : G. MOURGUES – J. HAAS FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL
M. AUGIER – F. BLARQUEZ – M. NOEL GAMET – H. JAUBERT – P. PORTE – V. LEVEQUE
S. REBUFFAT - S. AELVOET - R. BENEJEAN - M. DUMAS - S. LABELLE - J. DELCOURT - F. CHEILAN
A. RATTIER – J. CHUECOS – M. SOLER – J.L. CLOEZ – A. JOUBERT – N. LIGNY – A. VASAI
C. UHL – P. CASTEAU

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Gilles MOURGUES

La secrétaire de séance,

Marlène AUGIER



A blue ink signature of Marlène Augier, written in a cursive style.